

**MAIRIE  
D'  
ASCROS**



**06260 ASCROS**

☎ 04.93.05.84.21  
Télécopie :  
04.93.05.68.24

ASCROS, le 7 Octobre 2023

**Compte-rendu de la Réunion, en Mairie d'ASCROS, du Conseil Municipal**

**Samedi 30 Septembre 2023 à 15 heures**

**Président** : Vincent GIOBERGIA.

**Élus présents** : CANTIELLO Raffaèle, DILMI Henri avec procuration à Nicole HAMES, GIOBERGIA Vincent, HAMES Nicole, RAYBAUD Alain, SGARRONI Alain, VALTIER Jean-Luc.

**Élus absents** : Charles PACCINO, CHENET Florian.

**Secrétaire de séance** : Nicole HAMES, désignée à l'unanimité.

=====

**Ordre du Jour** : École d'ASCROS et RPI ; Bar-Restaurant communal ; Épicerie communale ; Appartements communaux ; Employés communaux ; Bibliothèque communale « Anna DAO » ; Conteneurs à ordures ménagères et composteurs : emplacement(s) ; Préfectures des A-M et Ministère de l'Intérieur : Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune d'ASCROS ; REAAM : Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour ; Travaux communaux : Sécurisation du Château, Rue de l'Ancien Presbytère, Descente de Cassias (rénovation et assainissement), Transformation d'un appartement communal en gîte, Sécurisation à Rourebel (chutes de pierres),... ; SICTIAM et PNR : éclairage en leds et « Nuit nocturne » ; FNCP : préservation du Pastoralisme ; Application « Panneau Pocket » ; Acquisition de l'ancien Hôtel MUSSO ; Ferme Thérapeutique d'ASCROS, et Association partenaire ISATIS : fin des travaux de la 2<sup>ème</sup> phase, et nouveaux travaux à venir, suite au bilan énergétique (Agence 06) ; Divers.

**0) Ouverture de la séance à 15 heures :**

Compte-rendu de la séance du 22 août 2023 : adopté à l'unanimité.

### **1) École d'ASCROS et RPI :**

- Carte postale reçue des enfants d'ASCROS et de l'enseignante en voyage à PARIS.

Pour l'année 2023/2024, il est prévu un voyage à ROME.

- Nom de l'école d'ASCROS : Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de baptiser l'école d'ASCROS du nom de Césaire AUBÉ, enfant du Village fusillé le 11 juin 1944 à Saint Julien du Verdon.

Suite au bel article de Mme Andrée PENCENAT, paru dans Nice-Matin, les familles liées à Césaire AUBÉ ont manifesté un retour très positif, très honorées par la belle initiative de M. le Maire.

Un courrier a été adressé à la CCAA pour leur accord → en attente.

- Effectifs de la rentrée 2023/2024 équilibrés :

ASCROS : 14 enfants

LA PENNE : 14 enfants.

### **2) Bar-Restaurant communal :**

- Problème de fonctionnement de la machine à café : voir pour trouver un technicien proche de Puget-Théniers pour en assurer la maintenance.

- Formation du gérant, M. Sullivan MARTINEZ-ZUBIAUR en cours.

### **3) Épicerie communale :**

- Nettoyage des machines réfrigérantes qui étaient pleines de poussière suite aux travaux réalisés dans les locaux.

- Intersion de l'appartement loué aux épiciers, M. Alexis KADOUR et Mme Laura Venturelli, quittent l'appartement communal 2028 et emménagent dans l'appartement communal 2100 à Rourebel. Tous les documents nécessaires à ce changement ont été établis.

- Utilisation de la réserve à farine afin que les épiciers puissent y installer un gros congélateur. Vérifier l'installation électrique.

### **4) Appartements communaux :**

- Location de l'appartement communal 2101 - Rourebel à M. Daniel LECLERE et sa famille à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Loyer 390,00 euros, 10,00 euros de charges et 7,50 euros de taxe d'ordures ménagères. A noter un problème de pression d'eau chaude, et de bac à douche. Caution de 390,00 euros.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

- Location de l'appartement communal 2032 - Rourebel à M. Bruno MANO et sa famille à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Loyer 390,00 euros, 10,00 euros de charges et 7,50 euros de taxe d'ordures ménagères.

Caution de 390,00 euros.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

-Appartement 2031 - Rez de Jardin - Rourebel : en attente de la visite de Mme Patricia THIBAULT représentant les « Gîtes de France », pour en évaluer l'aménagement, dès le lancement des travaux.

-Appartement 2028 - Village : travaux à prévoir.

-Logement 2026 - Village : faire remettre la porte de la salle de bains.

-Studio au-dessus du Restaurant : OK RAS.

#### **5) Employés communaux :**

- Contrat de Mme Isabelle BIGOTTI en remplacement de M. Cédric PAGANETTI : indice à revoir actuellement 343 doit être à 361.  
Nouveau contrat de remplacement agent malade : remplacement de l'agent malade dans la limite de son arrêt (en continuité).

**Vote : Pour, à l'unanimité**

- A la demande de ses parents, Melle Emma AUTHIÉ souhaiterait être embauchée par la commune d'ASCROS dans le cadre de l'accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap.  
Projet à monter avec l'éducatrice de l'association dont elle dépend.  
Renseignements à prendre auprès de Pôle Emploi et Cap Emploi → dont elle dépend. Possibilité d'aide égale à 60 % pour 20 heures hebdomadaires.  
Possibilité d'emploi à la Bibliothèque communale en doublon avec l'agent actuel, Mme Isabelle BIGOTTI, et peut-être également toute seule en fonction de son aptitude et de ses desideratas.  
Également un service d'information et de guide du Village et des monuments communaux pour la population et les visiteurs à l'aide de fiches adaptées comme support.  
Projet à finaliser avec toutes les personnes concernées.  
Délibération de principe.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

#### **6) Bibliothèque communale « Anna DAO » :**

- Rapport annuel Préfecture / Conseil Départemental → quelques corrections à faire en ligne.

#### **7) Stationnement(s) dans la montée du Pourtaou :**

- Stationnement des quads : arrêté à reprendre.  
Modification de l'arrêté de stationnement du 13/02/2002.  
Création d'un « Arrêt Minute » ou « Livraison » limité à une demie heure pour permettre aux résidents de cette partie du Village de décharger ou charger leur véhicule.  
Pas de modification du stationnement le long de la partie gauche dans le sens de la montée.  
L'arrêté sera pris en concertation avec la Gendarmerie de Puget-Théniers.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

- Stationnement « PMR » (Personne à Mobilité Réduite) supplémentaire :  
Une place « PMR » à matérialiser sur le Grand Parking, en bordure de la RD 27, devant le platane.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

- Route de Souta Barri jusqu'à Vé Lou Bey :  
Limitation du tonnage à 3 tonnes 5 (installations souterraines fragiles).  
Arrêté à prendre avec dérogation pour les véhicules de tonnages supérieurs, riverains et bus.

#### **8) Conteneurs à Ordures Ménagères et composteur : emplacement(s) :**

- Conteneur de Sainte-Anne : Cette parcelle est pour l'heure toujours en indivision.
- Conteneur de Rourebel cassé (fausse manœuvre d'une entreprise) → voir avec M. Gauthier BUFO de la CCAA.

-Composteur : 1<sup>ère</sup> réunion réalisée avec les services de la CCAA.  
1<sup>er</sup> janvier 2024 → obligation pour les communes d'installer un composteur public. Prochaine réunion prévue le 28 octobre 2023.  
3 modules positionnés sur la plate-forme du jeu de boules au Village ;  
2 modules positionnés à Rourebel à côtés des jardins partagés.  
Désignation de deux référents pour l'entretien de ces structures.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

**9) Préfecture des A-M - Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :**

Décret du 8 septembre 2023.

Dommages communaux déclarés :

Bâtiments Ferme d'ASCROS Isatis : fissures sur les maçonneries des baies vitrées ;

Mur d'enceinte du Cimetière et Chapelle.

Rappel de M. le Maire :

Toute personne privée ayant subi des dégâts est tenue de le signaler à son assurance, dans les délais réglementaires.

**10) REAAM : Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour :**

Dissolution du SIVOM en attente des dernières régularisations comptables sur l'ensemble des EPCI - dont le SIVOM - (restes à recouvrer ...).

Courriel de M. Pierre HANON, Responsable du SGC Plan du Var, qui fournit les explications complètes suite à l'appel de M. le Maire.

**11) Ligne de Trésorerie :**

Trésorerie jour J : 104 000,00 euros disponibles.

Renouvellement de la Ligne de Trésorerie contractée le 18/10/2022.

70 000,00 euros avec un taux de 0,83 %.

Frais de dossier : 100,00 euros.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

Monsieur Raffaèle CANTIELLO quitte l'assemblée et donne sa procuration à Monsieur Alain SGARRONI.

**12) Travaux communaux :**

Travaux terminés :

Clôture des jardins partagés,

Appartements de Rourebel 2100 et 2101,

Ferronneries (garde-corps),

Sécurisation du Château.

- Rue de l'Ancien Presbytère : Réunion du 29/09/2023

Lancement de l'appel d'offre → Novembre 2023

Enfouissement des réseaux, prévu.

Visite du Maître d'œuvre, M. Almairac prévue le 20 /10/2023 afin de recenser toutes les spécificités de la rue (cave,...) afin de prévoir l'étanchéité et le drainage. Présentation des matériaux et catalogue (couleur pressentie « ocre »). Le calepinage sera présenté par le Maître d'œuvre ce jour-là.

- Descente de Cassias :

Reconstruction sur 70 mètres linéaires.

Enfouissement des réseaux Basse tension et France Télécom.  
Réunion avec le SMIAGE représenté par M. Brice MERCIER pour le démarrage des travaux d'assainissement du quartier Balmon avec les riverains concernés, en présence de M. le Maire.  
Devis réalisé par l'entreprise locale Nicolas JUGLARIS → transmis aux services de la REAAM.

- Chutes de pierres à Rourebel :

Travaux réalisés par une entreprise de travaux acrobatiques sous le contrôle de l'ONF.

Premiers forages et injections réalisés.

Première situation à régler : 17 000,00 euros.

Expertise prévue le 10/10/2023 afin de déterminer le tiers responsable des dommages aux toitures privatives (M. le Maire sera présent).

→ Réunion sur site avec les services compétents et M. le Maire, organisée le 3 octobre 2023.

- Route Agricole :

Négociations avec les entreprises pour la réfection d'un mur → subventionnement établi dans le cadre de la subvention « Tempête Alex ».

- Ralentisseur au Hameau de Rourebel :

Mise en place d'une chicane en « Écluse » sur la RD 27 sur la partie en aval de la propriété BAILLET, selon les préconisations des services de la SDA Cians Var.

Sur la partie en amont, trop étroite pour cet équipement, il a été décidé de mettre en place un marquage au sol uniquement.

Une entreprise spécialisée sera mandatée pour ces travaux sous contrôle de la SDA.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

- Nouveau projet d'ensemble locaux communaux parcelle C 940 :

Nouvelle proposition d'ensemble par l'architecte communale Mme Agnès CAMAGNE, salle polyvalente, local SMIAGE et local Chasseurs.

Projet comprenant :

Une salle polyvalente de 120 m<sup>2</sup>, des locaux pour le stockage du matériel, des locaux loués au SMIAGE et un local spécifique pour les chasseurs.

Montant des honoraires : 3 240,00 euros TTC.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

- Dotation Cantonale d'Aménagement :

Rénovation de l'appartement 2032, pour location saisonnière par les « Gîtes de France », prévu en 2024.

Marquage au sol des quatre places de stationnement avec numéro des appartements respectifs.

- Mur de l'école (2<sup>ème</sup> cour) :

Mur à remettre en place et drainage eaux pluviales :

1<sup>er</sup> devis : réparation du mur par ancrage du côté des escaliers → pris en charge par la CCAA de Puget-Théniers uniquement ;

2<sup>ème</sup> devis : drainage des eaux pluviales et assainissement → pris en charge par la commune d'ASCROS.

Demande de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage à la CCAA pour un subventionnement maximum par le Conseil Départemental des A-M.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

- Raccordement des gouttières des propriétés de PASSERON Gilbert et Famille HIRTH afin de renvoyer les écoulements dans la grille placée entre les bâtiments et ainsi éviter la formation de verglas l'hiver.

- Un urinoir à changer dans les toilettes publiques et remplacement de deux carreaux de faïence.

- Déplacement du compteur électrique de la Mairie se trouvant dans les locaux de l'école communale :

Devis de ENEDIS → montant des travaux : 2 300,00 euros TTC.

- Goudronnage :

Reprise de la solution située devant la propriété de M. William REY, par les services de SDA Cians Var afin d'éviter les écoulements d'eau de pluie dans son jardin.

Reprise de la « bosse », en dessous du Cimetière, en direction de Puget-Théniers.

Reprise également du goudronnage Quartier Ghès.

### **13) SICTIAM et PNR : Éclairage en leds et « Nuits Nocturnes » :**

- Éclairage en leds : en attente de l'audit par l'entreprise retenue par les services du SICTIAM ;

Nuits nocturnes : planification en février 2024, pour la commune d'ASCROS.

- Installation d'une borne Wifi Cigale à la Mairie afin de permettre l'accès à Internet par les personnes de passage au Village.

Devis présenté par le SICTIAM pour un abonnement annuel de 118,80 euros TTC.

### **Vote : Pour, à l'unanimité**

- RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) :

Réunion à prévoir entre les élus et les agents afin de sensibiliser à la protection des données. Le SICTIAM est nommé DPO (Data Protection Officer → Délégué à la Protection des Données).

- Éclairage Public : demande à nouveau de M. Jean-Alain SERRANO et Mme Charlene CANESTRIER pour obtenir un point lumineux près de leur habitation située Quartier « Les Chals ». Réponse nous a été adressée par le SICTIAM, pour la prise en compte de leur demande dans le futur programme.

### **14) FNCP : Préservation du Pastoralisme :**

Sollicitation de Mme la Présidente de la Fédération Nationale des Communes Pastorales concernant le statut du loup. Motion portée par M. Nicolas DARAGON, Président de l'AMF 26, maire de Valence et également M. BLANC, Conseiller Régional de Rhône-Alpes.

Révision du statut du loup → comptage trop élevé (> à 500 individus), ce qui incompatible avec le pastoralisme → autoriser plus de prélèvements afin d'aider tous les éleveurs dans leur activité.

### **Vote : Pour, à l'unanimité**

### **15) Application « Panneau Pocket » :**

Information aux populations : consignes de sécurité en cas de crise majeure sur la commune et événements de toute sorte diffusés à la population par le réseau téléphonique (appels, sms et mails).

La commune dispose de GEDICOM dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (outil utilisé par la Préfecture des A-M) et conserve cette application en complétant le fichier avec les coordonnées de toute la population. Diffusion dans un délai très court de consignes de gestion de crise ou informations municipales toutes confondues.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

**15) Acquisition de l'ancien Hôtel Musso :**

Monsieur le Maire a pris contact auprès des services du Conseil Régional qui peut permettre la prise en charge financière de l'acquisition d'un bien immobilier, en étant porteur de projet. Cet Hôtel est, pour l'heure toujours en indivision. Le dossier sera étudié conjointement par les services de la Région et la commune.

**16) Ferme Thérapeutique d'ASCROS et association partenaire :**

- En attente du Bilan Énergétique réalisé par les services départementaux de l'AGENCE 06.

- Tous les travaux supplémentaires ont été recensés et intégrés ce qui permet la clôture du dossier des travaux de phase 1 et 2.

- Nouveaux travaux à venir → nouveau dossier à monter en Délégation de Maîtrise d'Ouvrage avec les services de la CCAA de Puget-Théniers.

**17) Divers :**

- Requête de Mme Valérie LUSTEAU :

Demande de nettoyage par les services de la DFCI sur la piste de La Colette, → canaliser l'eau de pluie et réparer les deux virages ;

Un courrier sera adressé aux services de la DFCI.

- Requête de M. Jean-Michel OLIVE :

Nettoyage de parcelles situées au Hameau de Rourebel (identification à venir).

Un courrier sera adressé aux services de la DFCI.

- Requête de M. et Mme ROQUEBRUN :

Demande la pose d'un panneau indicatif des quartiers situés sur la Route Agricole. Tous les noms à mentionner sur le panneau seront recensés.

- Panneau indicateur (Disc Golf, La Table du Rousset Oratoire) à positionner sur le garde-corps devant le parvis de la Mairie.

- Réunion du Syndic de l'immeuble cadastré C 140 à prévoir avec toutes les parties. Demande à faire à M. Charles PACCINO afin d'établir une date.

- Passage du e-Rallye de Monte-Carlo le jeudi 19 octobre 2023.

- TÉLÉTHON : demande de subvention.

Accordée → 50,00 euros.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire procède à la clôture de la séance à 18 heures 50, en saluant et en remerciant toute l'Assemblée.

M. Le Maire,  
Vincent GIOBERGIA

